

Décision n°2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant renouvellement de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon à compter du 5 juin 2019,

Vu le règlement intérieur,

Vu la décision n° 2020-019 portant désignation des institutions partenaires représentées au conseil d'administration de l'ENS de Lyon,

Vu la décision n° 2020-042 prenant acte de la désignation des représentants des institutions partenaires au conseil d'administration de l'ENS de Lyon,

Vu la proclamation des résultats des opérations électorales en date du 12 juin 2019,

Vu la proclamation des résultats des opérations électorales en date du 18 et 19 janvier 2021,

Décide

Article 1. Désignation des personnalités qualifiées

Sont désignées en qualité de personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'ENS de Lyon :

Mme Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes
M. Yassine LAKHNECH, Président de l'Université Grenoble Alpes
Mme Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim
M. Jean-Yves KOCH, Conseiller de la Direction Générale de Capgemini France
Mme Cécile BARRERE-TRICCA, Cheffe de l'Établissement IFPEN-Lyon,

Modalités de recours contre la présente décision : La présente décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'égard des personnalités qualifiées nouvellement désignées par le Président. Le délai de recours commence à courir à compter de cette notification. En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra ainsi faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

Article 2. Composition consolidée du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée comme suit dans sa version consolidée :

- **Personnalités qualifiées désignées par le Président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon :**

Mme Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes
M. Yassine LAKHNECH, Président de l'Université Grenoble Alpes
Mme Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim
M. Jean-Yves KOCH, Conseiller de la Direction Générale de Capgemini France
Mme Cécile BARRERE-TRICCA, Cheffe de l'Etablissement IFPEN-Lyon.

- **Membres représentant les institutions partenaires, conformément à la désignation effectuée par chaque institution partenaire :**

Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, Collège de France
M. Laurent BARBIERI, Centre national de la recherche scientifique
Mme Anne-Isabelle ETIENVRE, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Mme Anne LAFONT, École des hautes études en sciences sociales
M. Marc MEZARD, École normale supérieure

- **Membres représentant les collectivités territoriales, conformément à la désignation effectuée par chaque collectivité territoriale :**

M. Jean-Michel LONGUEVAL, Métropole de Lyon
M. Yannick NEUDER, Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon, conformément aux opérations électorales réalisées et aux proclamations de résultats effectuées :**

- Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Mme Christine DETREZ
M. Olivier LAURENT
Mme Florence RUGGIERO
M. Eric DAYRE

- Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Mme Hélène MARTINELLI
M. Sylvain JOUBAUD
M. Claude DANTHONY
Mme Elise DOMENACH

- Pour le collège des « élèves et étudiants » :

M. Clément LUY et suppléante Mme Léna PAMBOUTZOGLOU
Mme Agnès FRANCFORT et son suppléant M. Léo PARPAIS

- Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Mme Camille BORNE
M. Pierre-Yves JALLUD

Article 3. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

Article 4. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 11 mars 2021,

Jean-François PINTON

Président



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet